



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/073

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame FOERSTER-FREITAS DA SILVA**, domiciliés **rue Maillemont 12 à 6230 Pont-à-Celles**.

Le terrain concerné est situé **rue Maillemont 12 à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section B n° 26P et n° 26K**.

Le projet consiste en **la rénovation d'une habitation**.

Le projet se situe dans le **Lotissement 'MIESSE' (20/02/1978) – Lot 2** et s'écarte des prescriptions sur les points suivants :

- **Toiture** : mise en œuvre d'une toiture plate sur le carport ;
- **Garage** : mise en œuvre d'un carport au lieu d'un garage ;
- **Matériaux de construction (murs)** : mise en œuvre d'un enduit ;
- **Matériaux de construction (toiture)** : mise en œuvre de tôles ondulées transparentes ;
- **Plans** : mise en œuvre d'un carport hors zone constructible.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **23 décembre 2024 au 15 janvier 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Les mesures de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1^{er} janvier.

Date d'affichage de l'annonce : **le 18/12/2024**

A Pont-à-Celles, le 3 décembre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN